

**Dossier # : 1229570002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l agrandissement, en cour latérale, du bâtiment portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert - Lot 2 497 279 du cadastre du Québec - Zone 1423.

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 2 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un développement résidentiel à l'angle sud-est de la rue Saint-Hubert et de l'avenue Émile-Journault, dans le quartier Villeray (5864), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant les numéros 8891, 8893, 8895 et 8897, rue Saint-Hubert et constitué du lot 2 497 279 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment en cour latérale et ce, sur tous les étages à condition que l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A Plans numérotés A000, A101, A102, A103, A104, A105, A106, A201, A401, A402, A403, A404, A405, A501, A901, A902, A903, A-Z01, A-Z02, A-Z03 et A-Z04 datés du 16 octobre 2022 préparés par Yves Legris, architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire le 16 novembre 2022.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-01-25 14:30

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229570002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l agrandissement, en cour latérale, du bâtiment portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert - Lot 2 497 279 du cadastre du Québec - Zone 1423.

CONTENU

CONTEXTE

La construction visée est un immeuble de 2 étages hors sol comprenant 4 logements implanté de façon jumelée avec le bâtiment voisin. La propriété est un terrain de coin situé à l'angle des rues Saint-Hubert et Émile-Journault. Le requérant désire agrandir le bâtiment existant sur une superficie d'environ 25 mètres carrés par étage en cour latérale afin d'ajouter des chambres aux logements existants. La propriété fait partie d'un plan d'ensemble régissant différentes normes architecturales ne permettant pas d agrandir les bâtiments, d'où la demande de projet particulier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le lot visé par la demande fait plus de 400 mètres carrés de superficie et est situé à l'un des angles des rues Saint-Hubert et Émile-Journault. Ce lot est occupé par un bâtiment de 2 étages hors sol comprenant 4 logements construit en 1983. Le projet vise à agrandir le bâtiment en cour latérale à tous les étages afin d'ajouter des chambres dans certains logements. Le taux d'implantation actuel du bâtiment est de 36% et sera porté à 42% alors que la réglementation actuelle permet un taux d'implantation maximal de 60%. La marge latérale minimale à respecter est de 1,5 mètres alors que le projet propose une marge de 2,12 mètres.

Le bâtiment actuel comporte:

Sous-sol: 1 logement de 2 chambres à coucher;

Rez-de-chaussée: 1 logement de 3 chambres à coucher;

2e étage: 2 logements, un de 1 chambre à coucher et un de 2 chambres à coucher.

Suite aux travaux, les logements auraient les configurations suivantes:

Sous-sol: 1 logement de 3 chambres à coucher;

Rez-de-chaussée: 1 logement de 4 chambres à coucher;

2e étage: 2 logements, un de 1 chambre à coucher et un de 3 chambres à coucher.

JUSTIFICATION

1ER PASSAGE

Avis de la Direction du développement du territoire

En date du 7 septembre 2022, la Direction du développement du territoire émet un avis favorable relativement à cette demande, et ce, pour les raisons suivantes :

- Le projet permet d'offrir des logements familiaux dans le quartier;
- La construction respecte les normes de zonage actuelle;
- le projet respecte l'alignement et l'architecture du bâtiment existant;
- L'ombre portée du projet sera majoritairement sur la rue Émile-Journault.

Avec la recommandation suivante:

- Que le revêtement métallique soit revu et remplacé par un revêtement métallique plus noble.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

À sa séance du 7 septembre 2022, le comité a proposé de revoir le projet tel que présenté sous les recommandations suivantes:

- que les ouvertures sur la façade donnant sur la rue Émile-Journault soient harmonisées;
- que le nombre de revêtements extérieurs soit réduit;
- que le nouveau volume soit en retrait par rapport à l'alignement de la propriété.

Suite du dossier

À la suite de la réception des commentaires du Comité consultatif d'urbanisme, le requérant a déposé un nouveau projet modifié en fonction des points soulevés lors de la séance du 7 septembre.

2E PASSAGE

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable relativement à cette demande, et ce, pour les raisons suivantes :

- Le projet permet d'offrir des logements familiaux dans le quartier;
- La construction respecte les normes de zonage actuelle;
- Le projet respecte l'alignement et l'architecture du bâtiment existant avec un léger retrait;
- L'ombre portée du projet sera majoritairement sur la rue Émile-Journault.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

À sa séance du 3 novembre 2022, le comité a émis un avis favorable au projet tel que présenté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande

Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement

Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4390
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-01-23

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Tél : 514-207-3241
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques
Tél :
Approuvé le : 2023-01-24



**Système de gestion des décisions des instances
NOTE ADDITIONNELLE au sommaire
décisionnel**

Dossier # : 1229570002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection

Objet :

Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'agrandissement, en cour latérale, du bâtiment portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert - Lot 2 497 279 du cadastre du Québec - Zone 1423.



PV-CCU 02-11-22 7.6.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4390
Télécop. :

- 7.6 1229570002** - Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin de déroger au plan d'ensemble du secteur pour le bâtiment projeté au 8891, rue Saint-Hubert, lot 2 497 279 (demande 3003199012) - District Saint-Sulpice.

Monsieur Simon Therrien présente le dossier au nom de la Direction du développement et du territoire (DDT).

- Considérant** que l'analyse de la DDT est bien fondée;
- Considérant** que le projet permet d'offrir des logements familiaux dans le quartier;
- Considérant** que la construction respecte les normes de zonage actuelle;
- Considérant** que le projet respecte l'alignement et l'architecture du bâtiment existant avec un léger retrait;
- Considérant** que l'ombre portée du projet sera majoritairement sur la rue Émile-Journault.

Il est proposé :

De recommander l'approbation du projet tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Levée de l'assemblée

Il est proposé :

DE LEVER L'ASSEMBLÉE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 21h15.



Jérôme Normand
Président



Guillaume Delisle
Secrétaire de l'assemblée

Signé le 16 novembre 2022

Dossier # : 1229570002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), afin d'autoriser l'agrandissement, en cour latérale, du bâtiment portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert - Lot 2 497 279 du cadastre du Québec - Zone 1423.



Annexe A.pdf



Delegation de pouvoir Gilles Cote Valerie Simard.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4390
Télécop. :



Montreal
Gouvernement du Québec
Département des affaires culturelles et sportives
11 novembre 2002
Détails : 563-17000

RÉVISIONS ET MODIFICATIONS CCU
04- MONTREAL

YVES LEGRIS architecte M.O.A.Q.
6270 DE CHATEAUBRIAND, MONTREAL, H2S 2N4
514-273-8257
YLEGRIS@ESPACE-Y.NET

NOTES IMPORTANTES:

LE FORMAT ORIGINAL DU PRÉSENT DOCUMENT EST 22" X 34".
SEULE UNE COPIE À CES DIMENSIONS RESPECTE LES
ÉCHELLES INSCRITES.

 YVES LÉGRIS architecte M.O.A.Q. 6270 D'CHATEAUBRIAND, MONTRÉAL, H2B 2N4 514-271-8237 YLEGRIS@GMAIL.COM	
NOTES:	

 Ateliers d'Architectes Yves Légris Inc. 16 novembre 2022 Date : 12/05/2022	
NOTES:	

 RALLONGE ST-HUBERT TOUS DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS ADRESSE DU PROJET 889-143-95-97 SAINT-HUBERT MONTRÉAL, QC, H2M 2K8 PROPRIÉTAIRE GESTION J.S.M.S. INC. 25 RUE DE MAGOG BLAINVILLE, QC, J7B 1S1 DESSIN NOTES	
NOTES:	

	NOTES	DESCRIPTION
A000	NOTES	
A101	PLAN RDC EXISTANT	DANS LE TROU EXISTANT, MUR EN COIN RECOUVERT DE PLANCHES DE BOIS HORIZONTALES.
A102	PLAN SOUS-SOLE EXISTANT	NOUVELLE FENÊTRE COULISSANTE SIMPLE EN PVC BRUN FONCÉ COMME FENÊTRES EXISTANTES.
A103	PLAN ÉTAGE EXISTANT	DEMOLIR LES PENDERIES EXISTANTES ET AMÉNAGER UN TROU DANS LE MUR EXTERIEUR.
A104	PLAN RDC PROPOSITION	NOUVEAU BALCON EN ACIER PEINTURE BRUN COMME EXISTANT.
A105	PLAN SOUS-SOLE PROPOSITION	NOUVEAU BALCONS EN ACIER PEINTURE BRUN POUR SHARMONISEER AUX BALCONS AVEC GARDE-COUPES ET ANTI-COUPES.
A106	PLAN ÉTAGE PROPOSITION	NOUVELLE ESCALIER PEINT BRUN POUR SHARMONISEER AUX BALCONS AVEC GARDE-COUPES ET ANTI-COUPES.
A201	COUPE	NOUVELLE ESCALIER PEINT BRUN POUR SHARMONISEER AUX BALCONS AVEC GARDE-COUPES ET ANTI-COUPES.
A401	ÉLEVATION NORD - RUE	NOUVELLE FONDATION RECOUverte de GRÉPIS BLANC QUI SHARMONISE AVEC LA FONDATION EXISTANTE.
A402	ÉLEVATION NORD AVEC VOISIN	NOUVELLE FONDATION RECOUverte de GRÉPIS BLANC QUI SHARMONISE AVEC LA FONDATION EXISTANTE.
A403	ÉLEVATION EST	NOUVELLE FONDATION RECOUverte de GRÉPIS BLANC QUI SHARMONISE AVEC LA FONDATION EXISTANTE.
A404	ÉLEVATION SUD - COUR	NOUVELLE FONDATION RECOUverte de GRÉPIS BLANC QUI SHARMONISE AVEC LA FONDATION EXISTANTE.
A405	ÉLEVATIONS EXISTANTES	NOUVELLE FONDATION RECOUverte de GRÉPIS BLANC QUI SHARMONISE AVEC LA FONDATION EXISTANTE.
A501	AXONOMÉTRIES	NOUVELLE FONDATION RECOUverte de GRÉPIS BLANC QUI SHARMONISE AVEC LA FONDATION EXISTANTE.
A901	VUE ÉMILE-JOURNAULT	ENLEVER PORTE-PATIO
A902	VUE COIN ARRIÈRE	ENLEVER PORTE
A903	VUE COUR	DEMOLIR PORTE EN BÉTON
A201	CERTIFICAT DE LOCALISATION	DEMOLIR BALCON
A-Z02	FACADES DE RAYONNEMENT	BOSQUET DE CÉDRES GÉANTS
A-Z03	PHOTOS	MUR DE BRIQUE EXISTANT A CONSERVER
A-Z04	MÉTÉO	FERMETURE COULISSANTE SIMPLE EN PVC ET ALUMINIUM BRUN FONCÉ COMME FONCTIONNELLE SUR LE PORTE EN PVC ET ALUMINIUM BRUN FONCÉ PROTÉGÉE PAR UNE FILET DE SÉCURITÉ EN PLEXIGLASS.
A-Z05	ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT 1	PORTE PATIO EXISTANTE DÉMOLIE OCCASIEE
A-Z06	ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT 2	PORTE D'ACCÈS AVEC VITRE PLEINE HAUTEUR BRUNE.
A-Z07	ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT 3	CLOTURE EN BOIS EXISTANTE A DEMOLIR
A-Z08	ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT 4	NOUVELLE CLÔTURE EN BOIS AVEC PORTE.
		SOLIN METALLIQUE PEINT GRIS BEIGE COMME EXISTANT.
		GOUTTIERE MÉTALLIQUE PEINT GRIS BEIGE COMME EXISTANT.
		EQUERRE DE MÉTAL PEINTE BRUN COMME EXISTANT.
		NG01 NG02 NG03 NG04 NG05 NG06 NG07 NG08 NG09 NG10 NG11 NG12 NG13 NG14 NG15 NG16 NG17 NG18 NG19 NG20 NG21 NG22 NG23 NG24 NG25 NG26 NG27 NG28 NG29 NG30

L'ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT EST DANS UN DOCUMENT DISTINCT.

LE PRÉSENT PROJET CONSISTE À AGRANDIR LE BÂTIMENT EXISTANT DANS LA COUR LATÉRALE SITUÉE SUR ÉMILE-JOURNAULT, DANS LE BUT D'AJOUTER UNE CHAMBRE À TROIS DES QUATRE APPARTEMENTS. L'AGRANDISSEMENT EST RECOUVERT DE BRIQUES AVEC DES OUVERTURES QUI REPRENnENT LES CARACTÉRISTIQUES DES OUVERTURES EXISTANTES. LA TOITURE À DEUX VERSANTS DE L'AGRANDISSEMENT SAJOUTÉ AU BÂTIMENT EXISTANT EN PRÉSERVANT LA SILHOUETTE. L'AGRANDISSEMENT EST EN RECUL DU BÂTIMENT EXISTANT.

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

 A000	
NOTES:	

NOTES	DESCRIPTION
NG013	ENLEVER PORTE-PATIO
NG015	ENLEVER ESCALIER
NG017	DÉMOLIR BALCON
NG018	BOSQUET DE CÉDRES GÉANTS
NG024	CLOTURE EN BOIS EXISTANTE À CONSERVER
NG025	CLOTURE EN BOIS EXISTANTE À DÉMOLIR

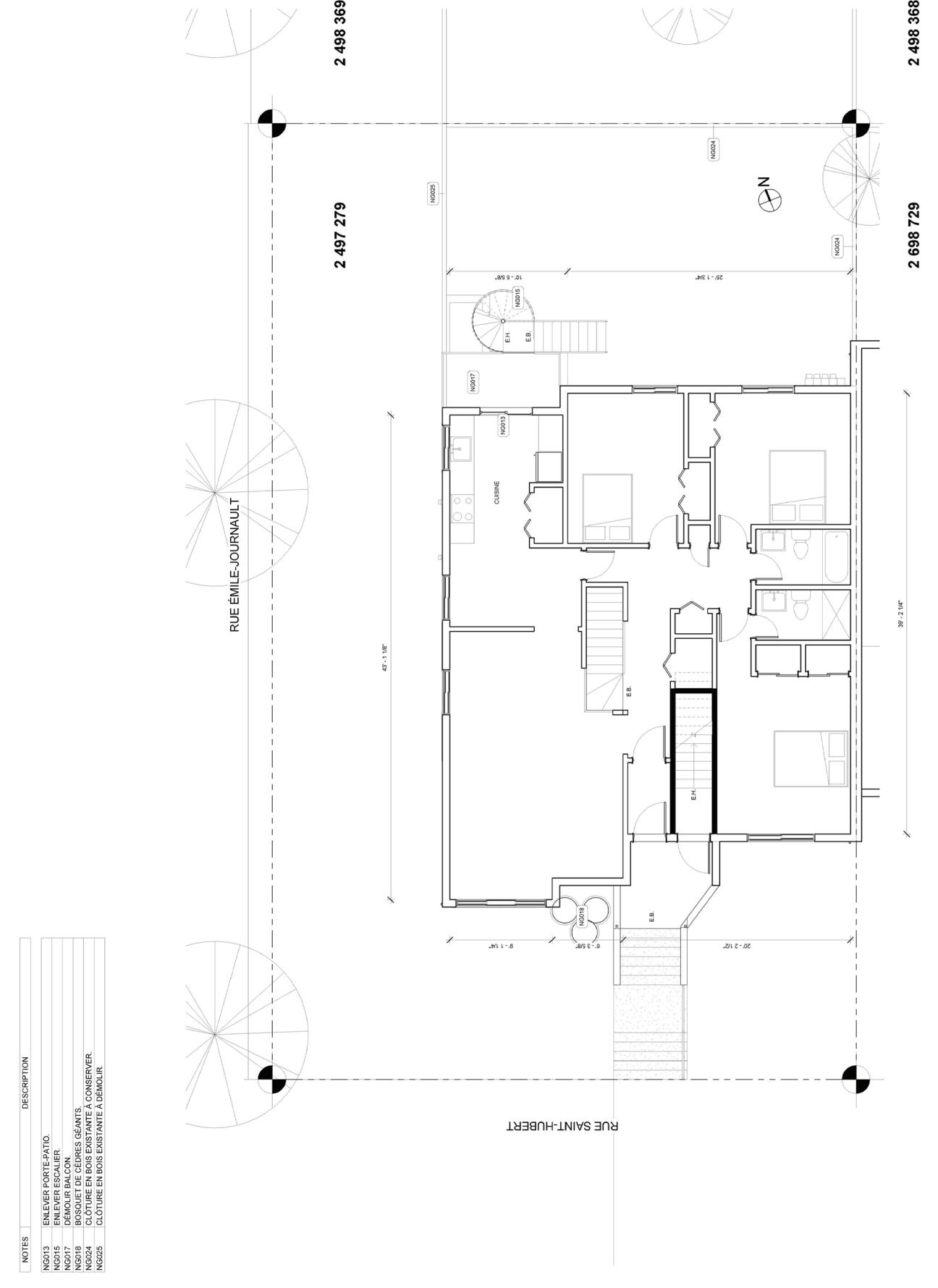
YVES LÉGRIS architecte M.O.A.Q.
6272 D'CHATEAUBRIAND, MONTRÉAL, H2B 2N4
81-27-1827
16 novembre 2022
Y.Legr@efrance-y.net

Montreal 33
Atlantic-Centre
Architectural Services
16 novembre 2022
Dossier 1228570002

NOTES:
Siteau
PAS POUR CONSTRUCTION

No.	Description	Date
01	ESQUISSE	21/11/19
02	DESSINS POUR PERMIS	21/11/21
03	DESSINS POUR F.P.C.M.O.I.	22/06/03
04	MODIFICATIONS COU	22/07/19

PROJET	RALLONGE ST-HUBERT
TOUT DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS	
ADRESSES DU PROJET	8891-33-97 SAINT-HUBERT
	MONTRÉAL, QC, H2W 2K8
PROPRIÉTAIRE	GESTION J.S.M.S. INC.
	25 RUE DE MAGOG
	BLAINVILLE, QC, J7B 1S1
DESSIN	PLAN RDC EXISTANT
Dossier	069
Date	18 OCTOBRE 2022
Dessin par	YVES LÉGRIS
Vérification	YVES LÉGRIS
	A101
Échelle	1/4" = 1'-0"



NOTES	DESCRIPTION
NG014	ENLEVER PORTE.
NG015	ENLEVER ESCALIER.
NG016	DEMOIR SORTIE EN BETON.
NG018	BOSQUET DE CEDRES GÉANTS.
NG024	CLOTURE EN BOIS EXISTANTE À CONSERVER.
NG025	CLOTURE EN BOIS EXISTANTE À DEMOLIR.



YVES LÉGRIS architecte MO.A.Q.
6270 D'CHATEAUBRANT, MONTREAL, H2B 2N4
514-271-8237
Y.Legris@Gmail.com



NOTES:



NOTES:

PAS POUR CONSTRUCTION

No.	Description	Date
01	ESQUISSE.	21/11/19
02	DESSINS POUR PERMIS.	21/11/21
03	DESSINS POUR F.P.C.M.O.I.	22/06/03
04	MODIFICATIONS COU.	22/07/19

RALLONGE ST-HUBERT

TOUTS DROITS RESERVES, YVES LÉGRIS

ADRESSES DU PROJET
889-143-95-97 SAINT-HUBERT
MONTREAL, QC, H2W 2K8
PROPRIÉTAIRE
GESTION J.S.M.S. INC.
25 RUE DE MAGOG
BLAINVILLE, QC, J7B 1S1

DESSIN

PLAN S-SOL EXISTANT

Dossier

Date

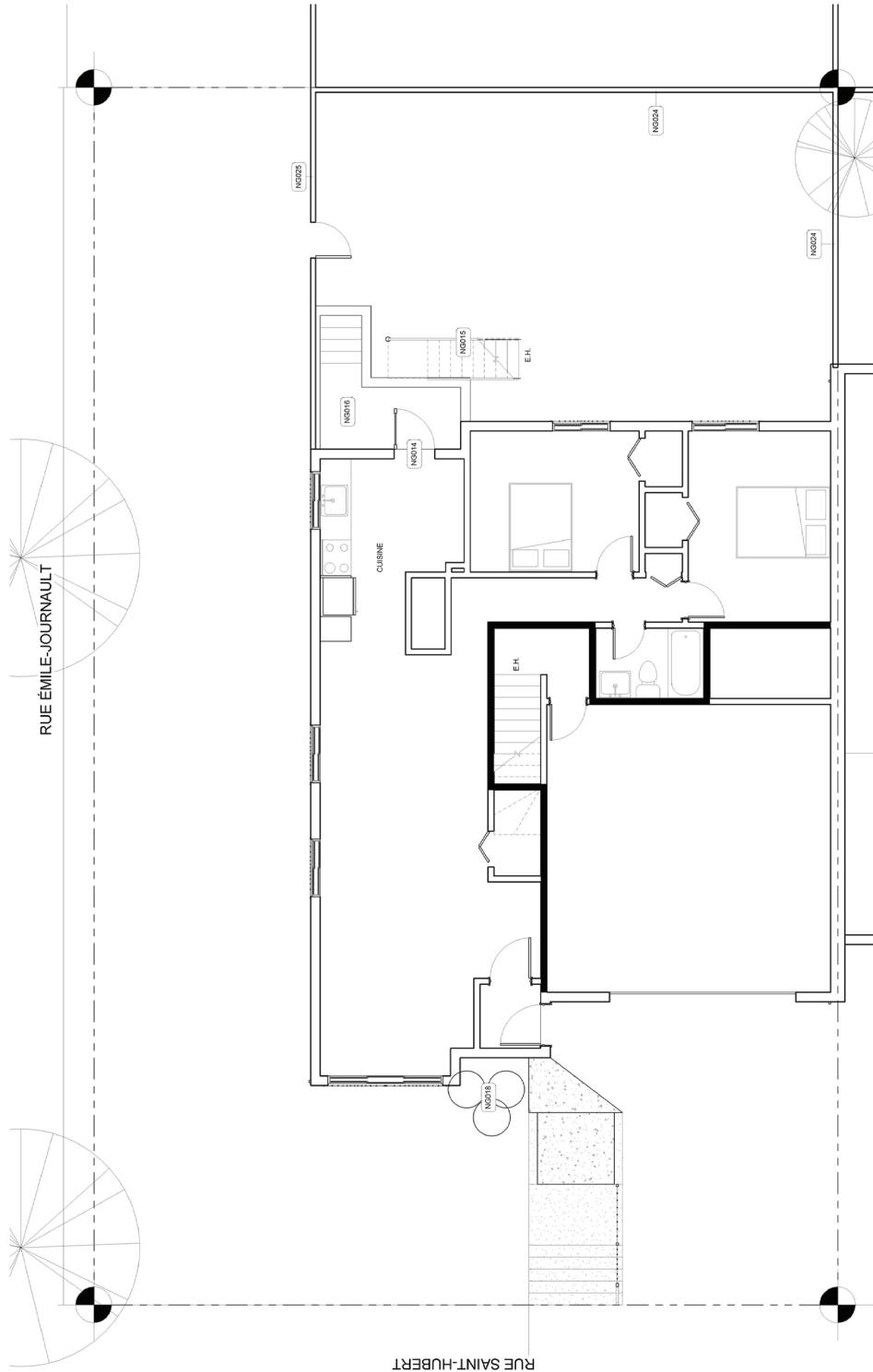
YVES LÉGRIS

YVES LÉGRIS

A102

Échelle

1/4" = 1'-0"



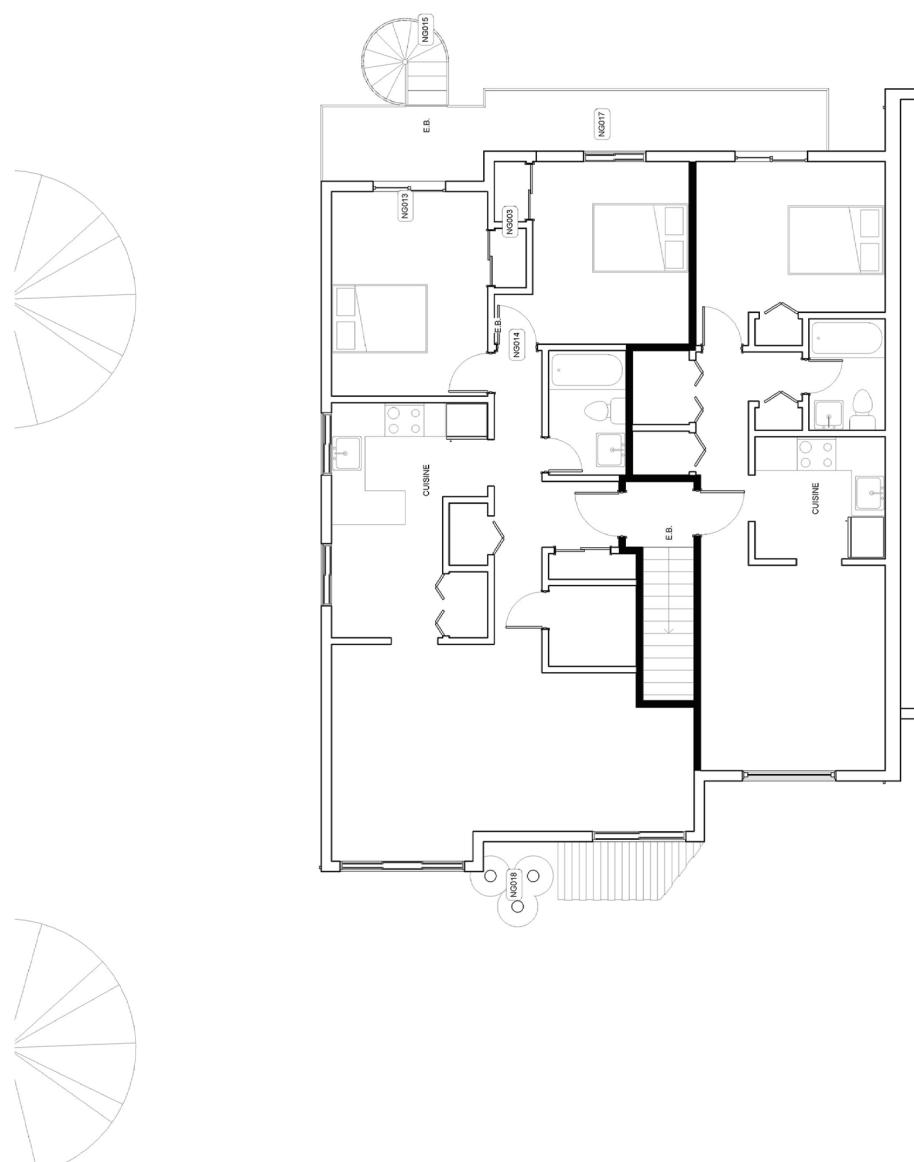
	YVES LÉGRIS architecte M.O.A.Q. 8270 D'CHATEAUBRANT, MONTRÉAL, H2B 2N4 514-271-8237 ylegri@efrance-y.net
--	---

NOTES:	 Montreal 33 Bâtiment urbain pour la longévité 16 novembre 2022 Dossier 1228570002
STÉAU	 Stéau Architectes Architectes Yves Légris Architecte Société d'architectes

PAS POUR CONSTRUCTION	
No.	Description
01	ESQUISSE
02	DESSINS POUR PERMIS
03	DESSINS POUR F.P.C.M.O.I.
04	MODIFICATIONS COU

PROJET	
TOUT DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS	
ADRESSES DU PROJET 8891-33-95-97 SAINT-HUBERT MONTRÉAL, QC, H2W 2K8	
PROPRIÉTAIRE GESTION J.S.M.S. INC. 25 RUE DE MAGOG BLAINVILLE, QC, J7B 1S1	
DESSIN	
PLAN ÉTAGE EXISTANT	
069	Date
	18 OCTOBRE 2022
	YVES LÉGRIS
	YVES LÉGRIS
	A103
	1:4" = 1'-0"
	Échelle

NOTES	DESCRIPTION
NG003	DÉMOULIR LES PENDERIES EXISTANTES ET AMÉNAGER UN TROU DANS LE MUR EXTERIEUR.
NG013	ENLEVER PORTE-PATIO.
NG014	ENLEVER PORTE.
NG015	ENLEVER ESCALIER.
NG017	DÉMOULIR BALCON
NG018	BOSQUET DE CEDRES GÉANTS.



18/10/2022 à 12:29 PM
1533

	YVES LÉGRIS architecte M.O.A.Q. 6272 D'CHATEAUBRIAND, MONTREAL, H2B 2N6 514-271-8237 YLEGRIS@GMAIL.COM
--	---

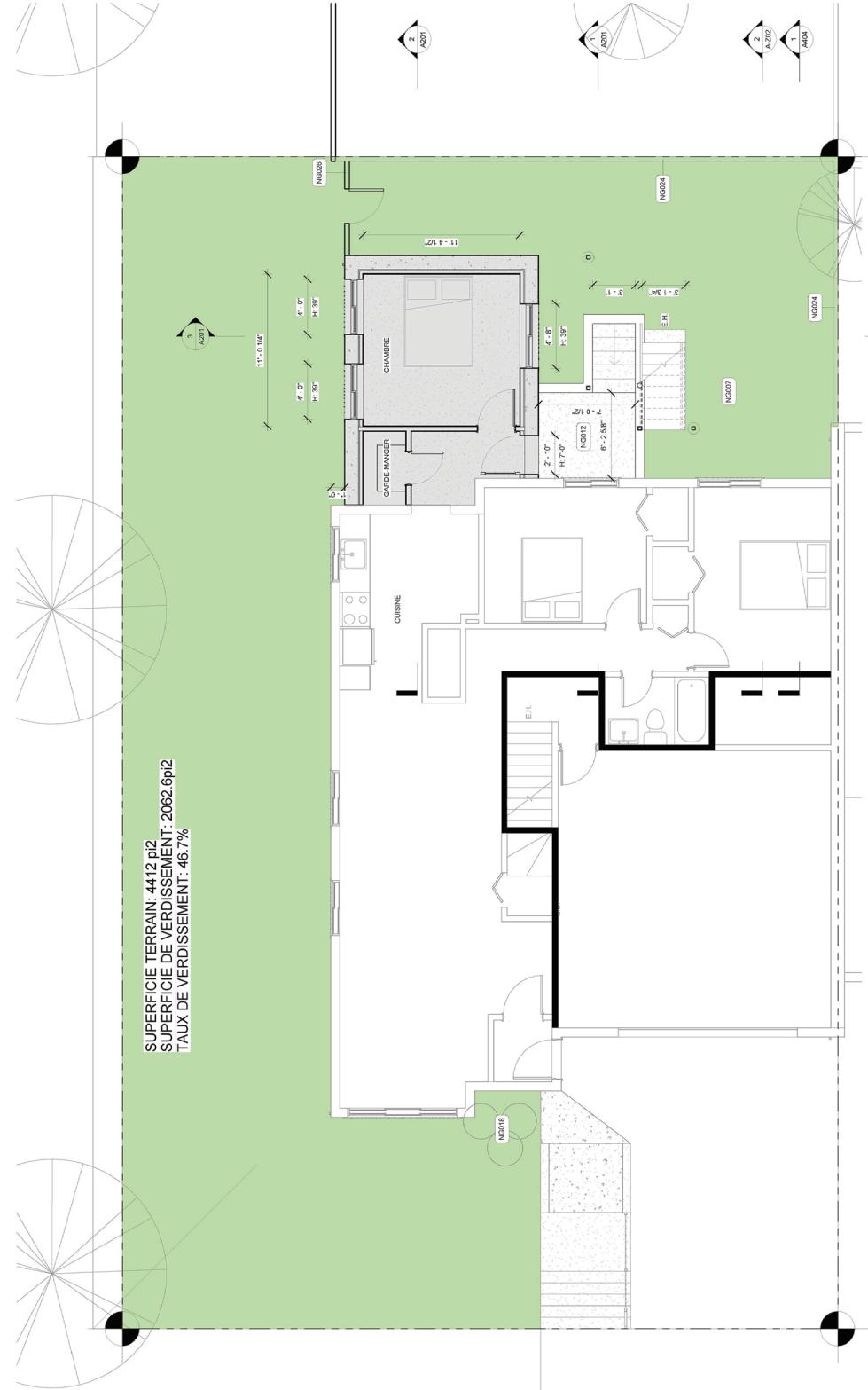
	YVES LÉGRIS architecte M.O.A.Q. 16 novembre 2022 Dossier 1229570002
--	---

NOTES:	
SITEAU	PAS POUR CONSTRUCTION
<p>YVES LÉGRIS ARCHITECTE Dilexus architectes Atlantic-Centre 16 novembre 2022 Dossier 1229570002</p>	
PROJET RALLONGE ST-HUBERT	
TOUS DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS	
ADRESSES DU PROJET 8891-143-95-97 SAINT-HUBERT MONTRÉAL, QC, H2M 2K8	
PROPRIÉTAIRE GESTION J.S.M.S. INC. 25 RUE DE WAGOG BLAINVILLE, QC, J7B 1S1	
DESSIN PLAN S-SOL PROPOSITION	
069	Date: 18 OCTOBRE 2022
	Dessin par: YVES LÉGRIS
	Vérification: YVES LÉGRIS
A105	Échelle: 1/4" = 1'-0"

CALCUL DU FOURCENTAGE DE FENESTRATION
 SUPERFACE NOUVELLE CHAMBRE: 135.20'²
 SUPERFACE FENESTRATION: 13.08'² + 13.08'² + 15.20'² = 41.20'².
 FOURCENTAGE PROJET: 32.9%
 FOURCENTAGE REQUIS: 5%

NOTES	DESCRIPTION
NG007	NOUVEL ESCALIER PEINT BRUN POUR SHARONISER AUX BALCONS AVEC
NG012	GARDE-CORPS 42" ET MAIN COURANTE 36".
NG018	COUR ANGLAISE EN BETON.
NG024	BOISQUET DE CEDRES GÉANTS.
NG026	CLOTURE EN BOIS EXISTANTE A CONSERVER.
	NOUVELLE CLOTURE EN BOIS AVEC PORTE.

SUPERFACE TERRAIN: 4412 pi²
 SUPERFACE DE VERDISSEMENT: 2062.6 pi²
 TAUX DE VERDISSEMENT: 46.7%





YVES LEGRIS architecte M.O.A.Q.
6070 DE CHATEAUBRIAND, MONTREAL, H2S 2N4
514-273-8257
YLEGRIS@ESPACE-Y.NET



NOTES

NOTES	DESCRIPTION
INGC002	NOUVELLE FENÊTRE COULISSANTE SIMPLE EN PVC BRUN FONCÉ COMME FENÊTRES EXISTANTES.
INGC003	DÉMOURRER LES PENDERIES EXISTANTES ET AMÉNAGER UN TROU DANS LE MUR EXTERIEUR.
INGC004	NOUVELLE PENDERIE.
INGC005	NOUVEAU BALCON EN ACIER PEINTURE BRUN COMME EXISTANT.
INGC006	NOUVEAUX BACONS EN ACIER PEINTURE BRUN COMME EXISTANT. GARDE-CORPS EN acier fer forge. 42". GARDE-CORPS 42" ET MAIN COURANTE 36". BOSQUET DE CÉDRES GÉANTS.
INGC007	MUR DE BRIQUE EXISTANT A CONSERVER.
INGC018	

CALCUL DU POURCENTAGE DE FENESTRATION

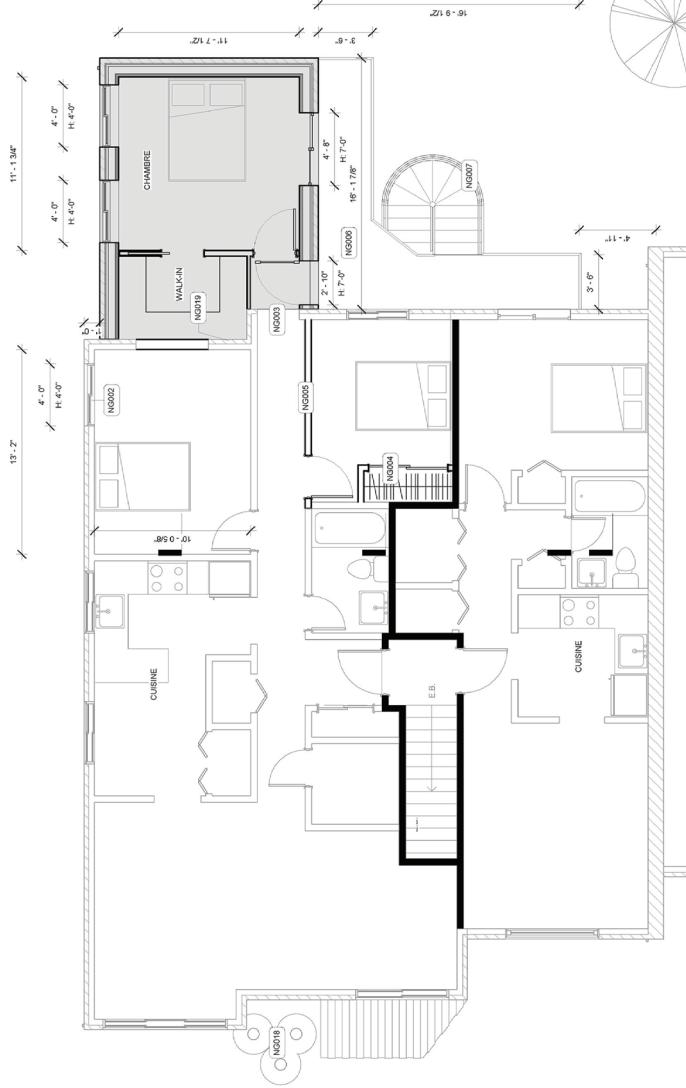
SUPERFICIE NOUVELLE CHAMBRE:	129.50 pi ²
SUPERFICIE FENESTRATION:	169.21 + 169.21 + 32.79 pi ² = 64.79 pi ²
POURCENTAGE PROJETÉ:	50.0%
POURCENTAGE REQUIS:	5%
SUPERFICIE CHAMBRE EXISTANTE:	132.36 pi ²
SUPERFICIE FENESTRATION:	169.21
POURCENTAGE PROJETÉ:	12.1%
POURCENTAGE REQUIS:	5%



YVES LÉGÉ
ARCHITECTE
du Québec

PAS POUR CONSTRUCTION

No.	Description	Date
01	ESOUISSE	2/11/19
02	DESSINS POUR PERMIS	2/11/2021
03	DESSINS POUR PPC M.O.I.	22/08/2018
04	MODIFICATIONS CCU	22/10/18



BALLONGE ST-HUBERT

ADRESSE DU PROJET
8891-93-95-97 SAINT-HUBERT
MONTRÉAL, QC, H2M 2K8

PROPRIÉTAIRE
GESTION J.S.M.S. INC.
25 BLD DE MAGOG

BLAINVILLE, QC, J7B 1S1

בנין כוכב

18 OCTOBRE 2010
YVES LEGRAS
YVES LEGRAS
A 106

174



YVES LÉGRIS architecte M.O.A.Q.
6275 D'CHATEAUBRANT, MONTREAL, H2B 2N4
514-271-8237
YLEGRIS@GMAIL.COM



NOTES:



SCEAU

PAS POUR CONSTRUCTION

No.	Description	Date
01	ESQUISSE	21/11/19
02	DESSINS POUR PERMIS	21/12/21
03	DESSINS POUR F.P.C.M.O.L.	22/06/03
04	MODIFICATIONS COU	22/07/19



LES ARBRES SUR LA RUE ÉMILE-JOURNAULT NE SONT PAS PRÉSENTÉS POUR PERMETTRE DE VOIR L'ARCHITECTURE.

PROJET

TOUS DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS

ADRESSES DU PROJET
889-143-95-97 SAINT-HUBERT
MONTREAL, QC, H2W 2K8

PROPRIÉTAIRE
GESTION J.S.M.S. INC.
25 RUE DE WAGOG
BLAINVILLE, QC, J7B 1S1

DESSIN

ÉLÉVATION NORD AVEC VOISIN

Dossier

Date

18 OCTOBRE 2022

YVES LÉGRIS

YVES LÉGRIS

A402

1:60 = 1'-0"



YVES LÉGRIS architecte M.O.A.Q.
6270 D'CHATEAUBRANT, MONTRÉAL, H2B 2N4
514-271-8237
YLEGRIS@GMAIL.COM



NOTES:



SITEM

PAS POUR CONSTRUCTION

No.	Description	Date
01	ESQUISSE DU PROJET	21/11/19
02	DESSIN POUR PERMIS	21/11/21
03	DESSIN POUR F.P.C.M.O.I.	22/06/03
04	MODIFICATIONS COU	22/07/19

PROJET RALLONGE ST-HUBERT

TOUS DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS

ADRESSES DU PROJET
8891-143-95-97 SAINT-HUBERT
MONTRÉAL, QC, H2W 2K8

PROPRIÉTAIRE
GESTION J.S.M.S. INC.
25 RUE DE MAGOG
BLAINVILLE, QC, J7B 1S1

DESSIN

ÉLÉVATIONS EXISTANTES

Dossier

Date

YVES LÉGRIS

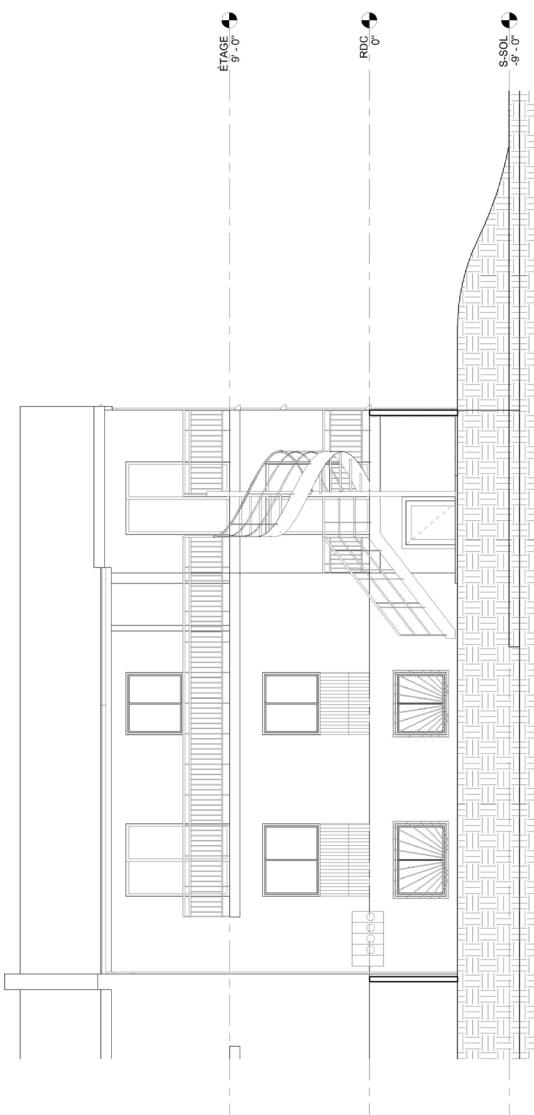
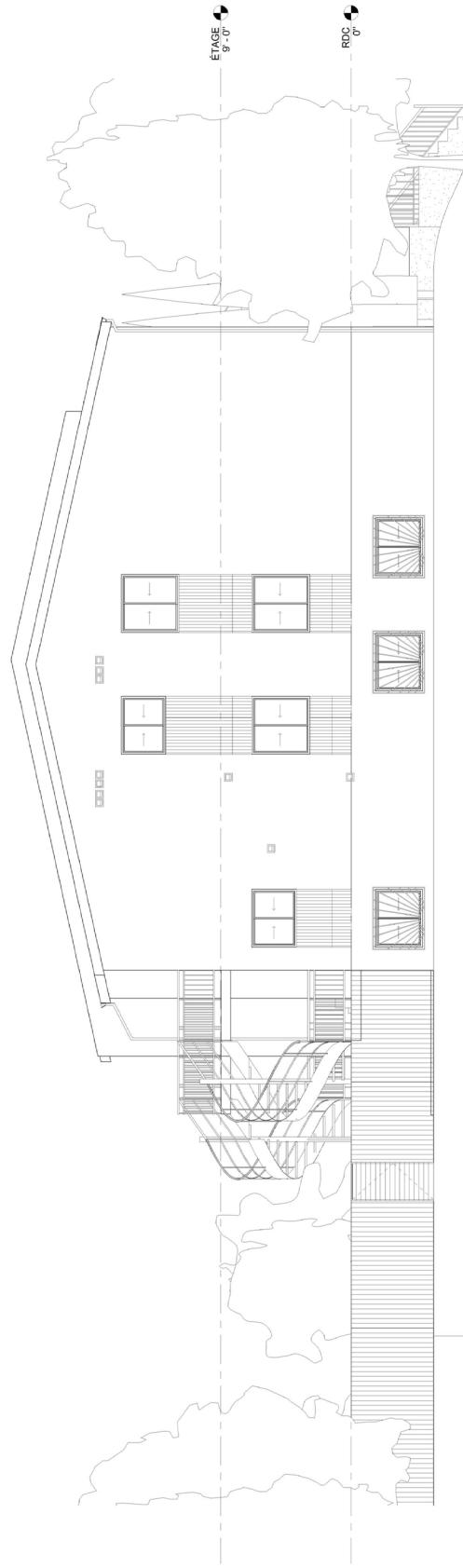
YVES LÉGRIS

A405

Échelle

1/4" = 1'-0"

18/10/2022 à 15:44 PM



(2) EST-EXISTANT

1/4" = 1'-0"

24/11/2022



YVES LÉGRIS architecte MO.A.Q.

6275 D'CHATEAUBRANT, MONTREAL, H2B 2N4

514-271-8237

YLEGRIS@GMAIL.COM



NOTES:



SITEAU

PAS POUR CONSTRUCTION

No.	Description	Date
01	ESQUISSE	21/11/19
02	DESSIN POUR PERMIS	21/12/21
03	DESSIN POUR F.P.C.M.O.I.	22/06/03
04	MODIFICATIONS COU	22/07/19

PROJET

RALLONGE ST-HUBERT

TOUT DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS

ADRESSES DU PROJET
889-143-95-97 SAINT-HUBERT
MONTREAL, QC, H2W 2K8

PROPRIÉTAIRE
GESTION J.S.M.S. INC.
25 RUE DE MAGOG
BLAINVILLE, QC, J7B 1S1

DESSIN

AXONOMÉTRIES

Dossier

690

Date

18 OCTOBRE 2022

Dessin par

YVES LÉGRIS

Vérification

YVES LÉGRIS

A501

Échelle





YVES LÉGRIS architecte M.O.A.Q.
6275 D'CHATEAUBRANT, MONTREAL, H2B 2N4
514-271-8237
YLEGRIS@GMAIL.COM



NOTES:



SITEAU

PAS POUR CONSTRUCTION

No.	Description	Date
01	ESQUISSE	21/11/19
02	DESSINS POUR PERMIS	21/11/21
03	DESSINS POUR F.P.C.M.O.I.	22/06/03
04	MODIFICATIONS COU	22/07/19

PROJET	
TOUS DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS	
ADRESSES DU PROJET	
889-143-95-97 SAINT-HUBERT	
MONTREAL, QC, H2M 2K8	
PROPRIÉTAIRE	
GESTION J.S.M.S. INC.	
25 RUE DE MAGOG	
BLAINVILLE, QC, J7B 1S1	
DESSIN	
VUE ÉMILE-JOURNAULT	
Dossier	90
Date	18 OCTOBRE 2022
Dessin par	YVES LÉGRIS
Vérification	YVES LÉGRIS
Échelle	A901





YVES LÉGRIS architecte MO.A.Q.
6270 D'CHATEAUBRANT, MONTREAL, H2B 2N4
514-271-8237
YLEGRIS@GMAIL.COM



NOTES:



PAS POUR CONSTRUCTION

No.	Description	Date
01	ESQUISSE	21/11/19
02	DESSINS POUR PERMIS	21/12/21
03	DESSINS POUR F.P.C.M.O.I.	22/06/03
04	MODIFICATIONS COU	22/07/19

PROJET

RALLONGE ST-HUBERT

TOUT DROITS RESERVES, YVES LÉGRIS

ADRESSES DU PROJET
8891-143-98-97 SAINT-ST-HUBERT
MONTRÉAL, QC, H2W 2K8

PROPRIÉTAIRE
GESTION J.S.M.S. INC.
25 RUE DE MAGOG
BLAINVILLE, QC, J7B 1S1

DESSIN

VUE COIN ARRIÈRE

Dossier

18 OCTOBRE 2022

YVES LÉGRIS

YVES LÉGRIS

A902

Échelle





YVES LÉGRIS architecte MO.A.Q.
6277 D'CHATEAUBRANT, MONTREAL, H2B 2N4
514-271-8237
YLEGRIS@GMAIL.COM



NOTES:



SITEAU

PAS POUR CONSTRUCTION

No.	Description	Date
01	ESQUISSE	21/11/19
02	DESSINS POUR PERMIS	21/12/21
03	DESSINS POUR F.P.C.M.O.I.	22/06/03
04	MODIFICATIONS COU	22/07/19

PROJET

RALLONGE ST-HUBERT

TOUT DROITS RESERVES, YVES LÉGRIS

ADRESSES DU PROJET
8891-143-98-97 SAINT-ST-HUBERT
MONTREAL, QC, H2W 2K8

PROPRIÉTAIRE
GESTION J.S.M.S. INC.
25 RUE DE MAGOG
BLAINVILLE, QC, J7B 1S1

DESSIN

VUE COUR

Dossier

18 OCTOBRE 2022

YVES LÉGRIS

YVES LÉGRIS

A903

Échelle





YVES LÉGRIS architecte MO.A.Q.
6072 D'CHATEAUBRANT, MONTREAL, H2B 2N4
514-271-8327
YLEGRIS@GMAIL.COM
YVESLEGRISS.NET



NOTES:



Siteau

Pas pour construction

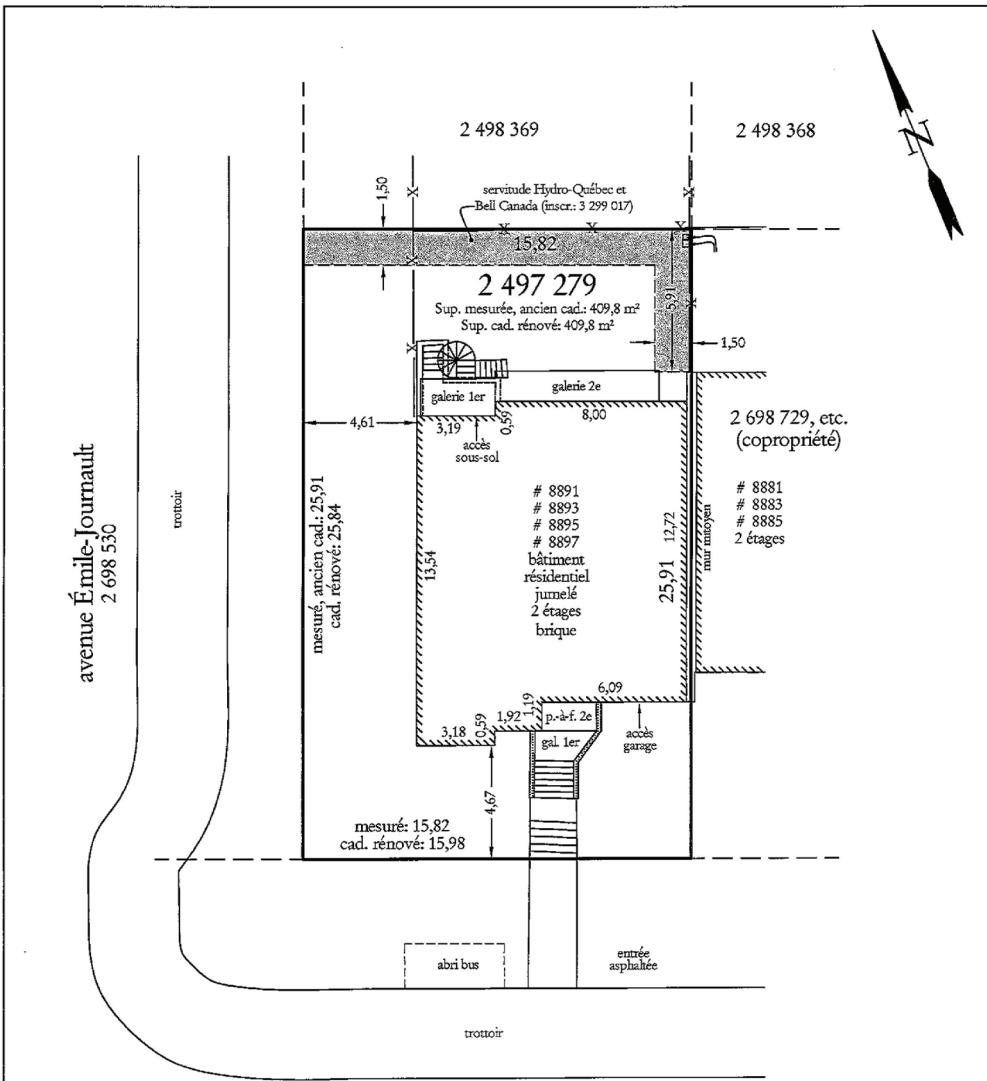
Date	21/11/19
01	ESQUISSE
02	DESSIN POUR PERMIS
03	DESSIN POUR F.P.C.M.O.L.
04	MODIFICATIONS COU

PROJET	RALLONGE ST-HUBERT
TOUS DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS	
ADRESSE DU PROJET	8891-83-95-97 SAINT-HUBERT
	MONTRÉAL, QC, H2M 2K8
PROPRIÉTAIRE	GESTION J.S.M.S. INC.
	25 RUE DE MAGOG
	BLAINVILLE, QC, J7B 1S1
DESSIN	YVES LÉGRIS
CERTIFICAT DE LOCALISATION	

DOSSIER : A-Z01

18/10/2022 à 14:35 PM

29/33



rue Saint-Hubert
2 698 461

LÉGENDE :

—X— clôtures

LEVÉ LE : 14 avril 2021

CERTIFICAT DE LOCALISATION



**ARPENTEUR-
GÉOMÈTRE**
JEAN-PHILIPPE GRONDIN

Région métropolitaine et ses rives
info@jpgrondin.com

LOT(S) : 2 497 279

ZONE : 1423

CADASTRE : Du Québec

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Montréal

MUNICIPALITÉ : Ville de Montréal

ARRONDISSEMENT : Ahuntsic-Cartierville

Notes : - Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font partie intégrante du présent certificat de localisation. Préparés pour fin de vente et / ou obtention d'un prêt hypothécaire.

- Ce document ne peut pas être utilisé ou invoqué pour d'autres fins sans l'autorisation écrite du soussigné.
- Les mesures concernant les bâtiments ont été prises sur le revêtement extérieur.
- Les dimensions indiquées sur ce plan sont en mètres (SI).

Préparé par :

JEAN-PHILIPPE GRONDIN
arpenteur-géomètre

Copie conforme à l'original émise le,

par : _____ arpenteur-géomètre

DOSSIER : JPG-17019 ÉCHELLE: 1/200 Monttréal, le 22 juin 2021 MINUTE : 10345



YVES LÉGRIS architecte MO.A.Q.
6270 D'CHATEAUBRANT, MONTRÉAL, H2B 2N4
514-271-8237
YLEGRIS@GMAIL.COM



NOTES:

**PAS POUR CONSTRUCTION**

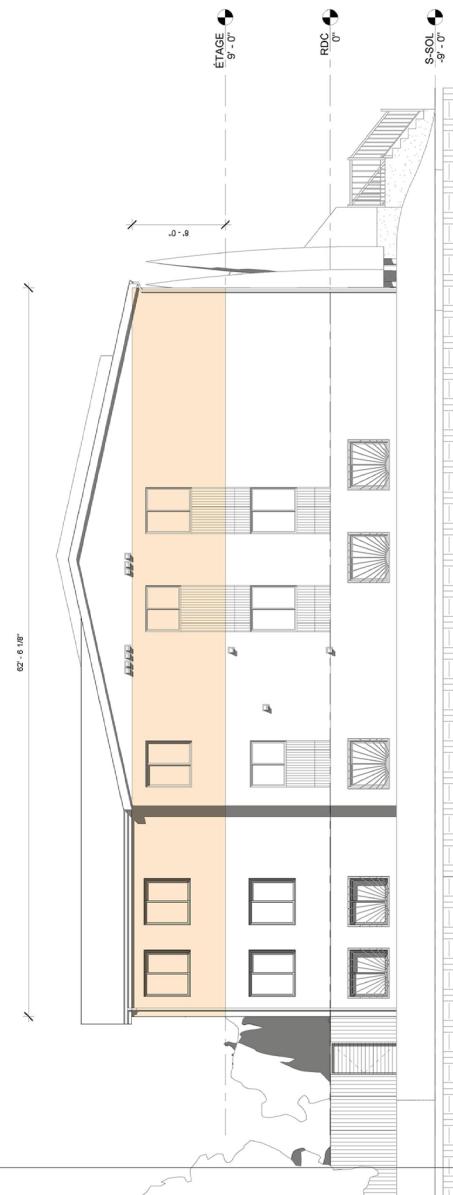
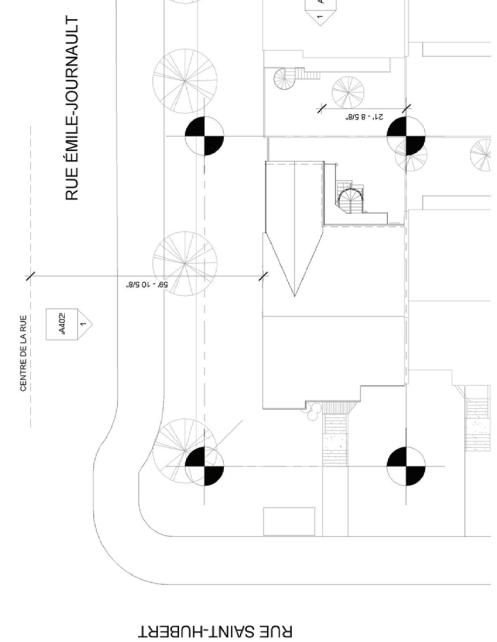
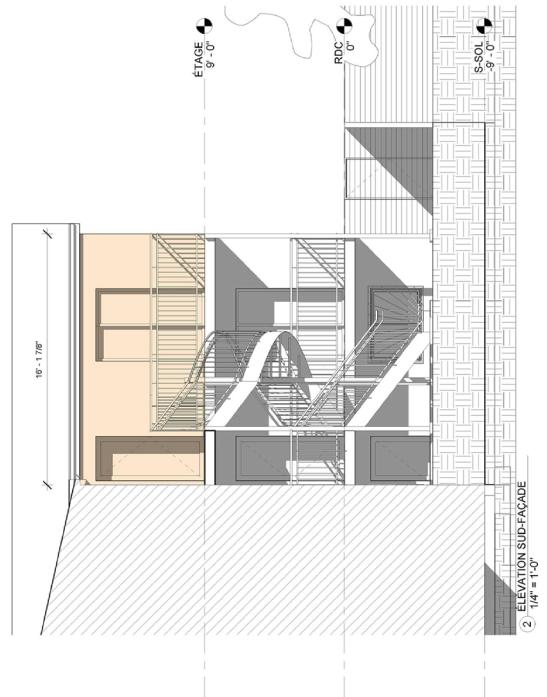
No.	Description	Date
01	ESQUISSE	21/11/19
02	DESSIN POUR PERMIS	21/11/21
03	DESSIN POUR F.P.C.M.O.I.	22/06/03
04	MODIFICATIONS COU	22/07/19

PROJET

RALLONGE ST-HUBERT
TOUS DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS
ADRESSE DU PROJET
889-143-95-97 SAINT-HUBERT
MONTRÉAL, QC, H2W 2K8
PROPRIÉTAIRE
GESTION J.S.M.S. INC.
25 RUE DE MAGOG
BLAINVILLE, QC, J7B 1S1
DESSIN
FAÇADES DE RAYONNEMENT

Notes:

069	18 OCTOBRE 2022
Date	YVES LÉGRIS
Dessin par	YVES LÉGRIS
Vérification	
Échelle	As indicated

A-Z02**ÉLÉVATION NORD**

CALCUL DE FAÇADE DE RAYONNEMENT - ÉLÉVATION SUD
SURFACE DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT: 129.2m² (12'0m²)
DISTANCE LIMITATIVE: 21'-8" 5/8" (6.5m)
SURFACE DE BAIES NON PROTÉGÉES PERMISE SELON TABLEAU 3.2.3.1.-B: 100%

CALCUL DE FAÇADE DE RAYONNEMENT - ÉLÉVATION NORD
SURFACE DE LA FAÇADE DE RAYONNEMENT: 500.1m² (46'5m²)
DISTANCE LIMITATIVE: 55'-10" 2/8" (16.3m)
SURFACE DE BAIES NON PROTÉGÉES PERMISE SELON TABLEAU 3.2.3.1.-B: 100%



YVES LÉGRIS architecte M.O.A.Q.
6027 D'CHATEAUBRANT, MONTRÉAL, H2B 2M6
514-271-8237
YLEGRIS@GMAIL.COM



NOTES:



PAS POUR CONSTRUCTION

No.	Description	Date
01	ESQUISSE	21/11/19
02	DESSINS POUR PERMIS	21/12/21
03	DESSINS POUR F.P.C. M.O.I.	22/06/03
04	MODIFICATIONS COU	22/07/19

PROJET

TOUT DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS

ADRESSES DU PROJET
8891-33-95-97 SAINT-HUBERT
MONTRÉAL, QC, H2W 2K8

PROPRIÉTAIRE
GESTION J.S.M.S. INC.
25 RUE DE MAGOG
BLAINVILLE, QC, J7B 1S1

DESSIN

PHOTOS

Dossier

Date

Dessin par

Vérification

Échelle

A-Z03





YVES LÉGRIS architecte M.O.A.Q.
6270 D'CHATEAUBRANT, MONTREAL, H2B 2N4
514-271-8237
YLEGRIS@GMAIL.COM



NOTES:



SÉCURITÉ

PAS POUR CONSTRUCTION

Description

No.	Date
01	ESQUISSE 21/11/19
02	DESSIN POUR PERMIS 21/12/21
03	DESSIN POUR F.P.C.M.O.I. 22/06/03
04	MODIFICATIONS COU 22/07/19

PROJET RALLONGE ST-HUBERT

TOUS DROITS RESERVÉS, YVES LÉGRIS

ADRESSES DU PROJET
889-143-95-97 SAINT-HUBERT
MONTRÉAL, QC, H2W 2K8

PROPRIÉTAIRE
GESTION J.S.M.S. INC.
25 RUE DE MAGOG
BLAINVILLE, QC, J7B 1S1

DÉSSIN
MATÉRIAUX

Dossier: 060

Date: 18 OCTOBRE 2022

Dessin par: YVES LÉGRIS

Vérification: YVES LÉGRIS

A-Z04

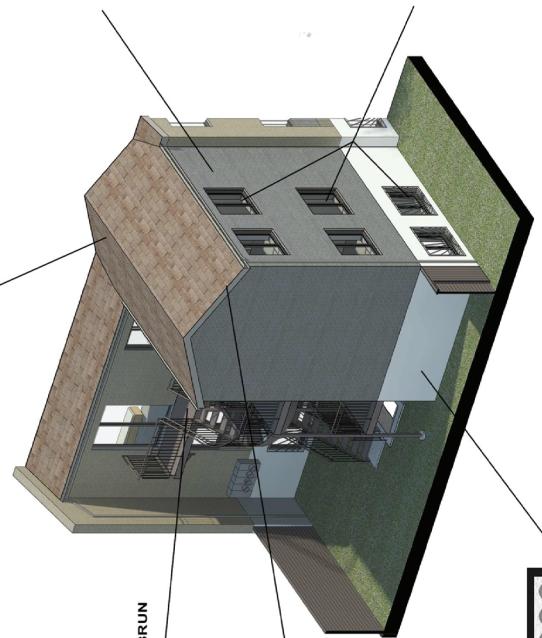
Échelle: _____



BARDEAUX D'ASPHALTÉ BRUN COMME EXISTANT



Carbon Black Velour
BRIQUE ANTHRACITE FORMAT MÉTRIQUE
AVEC JOINTS HARMONISÉS



FER FORGÉ ET BALCONS PEINTURÉS BRUN
COMME EXISTANT

SOLIN MÉTALLIQUE GRIS BEIGE
COMME EXISTANT



FENÊTRE COULISSANTE
ALUMINUM EXT - PVC BLANC INT
BRUN COMME EXISTANT



FONDATION BÉTON RECOUVERTE DE
CRÉPI BLANC COMME EXISTANT



Simon THERRIEN <simon.therrien@montreal.ca>

Délégation de pouvoir

1 message

Gilles COTE <gilles.cote@montreal.ca>

19 janvier 2023 à 16 h 27

Répondre à : gilles.cote@montreal.ca

À : 56 Ahuntsic-Cartierville <56_ahuntsic_cartierville@montreal.ca>

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C11.4), je désigne Valérie Simard cheffe de division des études techniques pour me remplacer du 20 janvier au 29 janvier 2023 et Clément Jr Charette chef de division urbanisme, permis et inspections pour me remplacer du 30 janvier au 5 février 2023 dans l'exercice de mes fonctions de directeur du développement du territoire et pour exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,



Gilles Côté
Directeur

Ville de Montréal
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Direction du développement du territoire
[555, rue Chabanel Ouest](#), bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8



INFOLETTRE

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.